RÉCLAMATION

1. PENDANT DE LA RENCONTRE

L'arbitre 1 note sur une feuille le temps, le score ainsi que les fautes d'équipes. Le réclamant (coach ou capitaine) lui donne le motif de la réclamation que l'arbitre écrit également. Le jeu reprend alors normalement

2. FIN DE MATCH

L'arbitre 1 rédige dans l'onglet « réclamation » ce que le réclamant (coach/capitaine) lui dicte mot pour mot, même si celui-ci n'est pas en accord avec ce qui est énoncé.

3. POST-CLÔTURE

- Dans un délai de 20 minutes, le réclamant doit confirmer ou non sa réclamation par un chèque de 35 € (seniors) ou 31 € (jeunes) qu'il remet immédiatement à l'arbitre OU il effectuera un virement dans les 24 heures au Comité du Var.
- Les officiels de la rencontre (arbitres, OTM, délégué de club) rédigent leur rapport chacun individuellement et l'arbitre 1 récupère l'ensemble des rapports.
- Inviter le coach (la personne qui effectue la réclamation) à rédiger un rapport, s'il le souhaite, et à l'envoyer de son côté dans un délai de 24 heures.
- Récupérer la feuille de marque une fois celle-ci signée (clé USB).

4. ÉCRITURE DU RAPPORT

- Vérifier que toutes les informations de la rencontre soient correctement remplies, ainsi que ma fonction.
- Remplir correctement le recto de la feuille de rapport avec exactitude.
- Rédiger de manière détaillée et précise l'ensemble de la situation réclamée.
- Signer le rapport en bas de page.

5. À QUI JE L'ENVOIE ?

Le Crew-Chief (1er arbitre) envoie l'ensemble des rapports des officiels de la rencontre par mail au Comité du Var :

📧 sportive@comitevarbasket.fr

📧 En copie : comite.var.basket@comitevarbasket.fr

Informer votre référent départemental des officiels de l'incident doublé d'un mail à la présidente de la Cdo: cdo@comitevarbasket.fr ou 04 94 42 20 11 (standard du Comité)

POUR TOUTE QUESTION, JE CONTACTE MON RÉFÉRENT DE FORMATION